

Délibérations du Conseil Municipal du 14 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le quatorze Janvier, à 10h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 16

- Vincent MINIER : Maire
- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, M. MONREAL Louis, Mme GOLIAS Chantal, Mme TRICOIRE Isabelle : Adjointes
- Mme BOVI Aurélie, M DENIGOT Patrick, Mme CHATELLAIN Marie-Anne, Mme BEIGNON Séverine, Mme CHATTON Valérie, M. TARDIF Christophe, Mme MLYNARSKI Caroline, M. COLIN David, Mme QUEMERAIS Séverine, M SIMONNEAUX Joseph : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 3 (dont 2 pouvoirs)

M LEBRETON Gervais (pouvoir à m. MONREAL), Mme HASLE Nathalie, Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence (pouvoir à Mme CHATTON),

Absents : 0

Nombre de votants : 18 Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 10/01/2017

Mme CHATELLAIN prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2016

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 10 décembre 2016.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.

2017-01 :

Admissions en non valeur sur l'exercice budgétaire 2016

Madame le Trésorier de Janzé a informé la commune d'une liste de titres et de recettes à encaisser datant de 2012 et 2014, pour lesquelles les poursuites se sont révélées infructueuses.

Il est proposé au conseil municipal de régulariser ces sommes par l'émission d'un mandat d'admission en non valeur pour un montant de 87,31 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes des exercices 2012 et 2014, pour un montant total de 87,31 euros ;**
- **DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget.**

2017-02 :

Proposition de délégués de structures dont les communes ne sont pas membres, au profit des intercommunalités

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés portant création de : SMICTOM des Pays de Vilaine ; Syndicat Mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine ; Association du Pays des Vallons de Vilaine,

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués de ces structures,

Considérant la fusion des EPCI de Grand Fougeray Communauté et Moyenne Vilaine et Semnon, la représentation des communes au sein de l'intercommunalité évolue.

Ainsi, pour les structures intercommunales dont l'EPCI est membre en lieu et place de la commune, il sera nécessaire de procéder à de nouvelles désignations de délégués, par l'EPCI sur proposition des communes.

Les communes sont interrogées pour communiquer à leur EPCI leurs souhaits de délégation :

- Syndicat Mixte du SCOT du Pays des vallons de Vilaine:

2 titulaires, 2 suppléants

Sont candidats : Valérie CHATTON, Christèle GOUR, Joseph SIMONNEAUX pour les titulaires ; Caroline MLYNARSKI, Patrick DENIGOT pour les suppléants.

Monsieur le Maire communiquera à la communauté de communes Bretagne Porte de Loire Communauté la liste suivante, en vue de la désignation des délégués par l'EPCI auprès du Syndicat Mixte du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine : Valérie CHATTON, Christèle GOUR, Joseph SIMONNEAUX pour les titulaires ; Caroline MLYNARSKI, Patrick DENIGOT pour les suppléants.

- Association du Pays des Vallons de Vilaine :

2 titulaires, 2 suppléants

Sont candidats : Valérie CHATTON, Christèle GOUR, Joseph SIMONNEAUX pour les titulaires ; Caroline MLYNARSKI, Patrick DENIGOT pour les suppléants.

Monsieur le Maire communiquera à la communauté de communes Bretagne Porte de Loire Communauté la liste suivante, en vue de la désignation des délégués par l'EPCI auprès de l'Association du Pays des Vallons de Vilaine : Valérie CHATTON, Christèle GOUR, Joseph SIMONNEAUX pour les titulaires ; Caroline MLYNARSKI, Patrick DENIGOT pour les suppléants.

- SMICTOM des Pays de Vilaine :

1 titulaire, 1 suppléant

Sont candidats : Yann LAURENT pour le titulaire ; Vincent MINIER pour le suppléant.

Monsieur le Maire communiquera à la communauté de communes Bretagne Porte de Loire Communauté la liste suivante, en vue de la désignation des délégués par l'EPCI auprès du SMICTOM des Pays de Vilaine : Yann LAURENT pour le titulaire ; Vincent MINIER pour le suppléant.

Séance levée à **11h15**

Suivent les signatures :